

Prescription amendes

Par Heinze55, le 15/09/2022 à 16:44

Bonjour,

J'ai reçu une contravention le 10 juillet 2017 avec un jugement le 14 décembre 2017 pour une infraction au de stationnement.

Le 17 juin 2018, une mise en demeure de payer l'amende de 375 €.

Le 8 septembre 2022 , J'ai reçu une mise en demeure depuis la somme de 375 €.

Y a-t-il un délai de prescription pour que je ne puisse plus payer la l amende.

Merci d avance pour vos réponses

Par LESEMAPHORE, le 15/09/2022 à 17:22

Bonjour Heinze55

Possezdez vous un véhicule immatriculé à votre nom ?

si positif demandez un certificat de situation administrative

https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat

et revenez nous lire